



Bruxelles, le 23 mai 2016
(OR. en)

9105/16

**COPS 153
MAMA 81
MOG 62
CFSP/PESC 404
COHAFA 35
SY 4
COTER 55**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 23 mai 2016

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 9104/16 COPS 152 MAMA 80 MOG 61 CFSP/PESC 403 COHAFA 34 SY
3 COTER 54

Objet: Conclusions du Conseil relatives à la stratégie régionale de l'UE
pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech
- Conclusions du Conseil (23 mai 2016)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions relatives à la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, adoptées par le Conseil lors de sa 3466^e session, tenue le 23 mai 2016.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL RELATIVES À LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'UE
POUR LA SYRIE ET L'IRAQ, AINSI QUE POUR LA MENACE QUE CONSTITUE
DAECH**

Conseil des affaires étrangères, 23 mai 2016

1. L'UE réaffirme sa détermination, exprimée une première fois en mars 2015 dans la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, à instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables en Syrie, en Iraq et dans l'ensemble de la région, à mettre fin aux souffrances des populations syrienne et iraquienne et à préserver le caractère multiethnique, multireligieux et multiconfessionnel des sociétés syrienne et iraquienne ainsi que le riche patrimoine culturel de la région. À cette fin, l'UE mobilisera toutes les ressources nécessaires sur le plan politique, de la sécurité et du développement. L'UE est fermement résolue à fournir une assistance humanitaire conformément aux principes en la matière. Elle mettra en outre l'accent sur les efforts soutenus qu'il convient de déployer pour lutter contre les causes profondes des flux de réfugiés. Depuis le début du conflit, l'UE et ses États membres ont dégagé 6,4 milliards d'euros pour remédier aux causes et aux conséquences de celui-ci. Afin de combattre Daech sur le long terme, il est nécessaire de s'attaquer aux causes politiques et socioéconomiques profondes qui ont facilité la propagation du terrorisme. L'UE renouvelle son soutien à la coalition internationale, qui vise à continuer d'affaiblir et, à terme, à défaire Daech. L'UE souligne une nouvelle fois qu'elle est déterminée à protéger ses citoyens, par une action conjointe de l'UE et de ses États membres, de la menace terroriste que font peser Daech et d'autres organisations considérées comme terroristes par les Nations unies.
2. L'UE a fait le point de la mise en œuvre de la stratégie et note que ses objectifs restent d'actualité et qu'il convient de poursuivre les efforts en vue de les réaliser. L'UE note que la situation a changé depuis que la stratégie a été adoptée. Afin de tenir compte de cette évolution, la mise en œuvre de la stratégie devrait être adaptée selon les modalités énoncées dans les présentes conclusions et en coordination étroite avec les activités menées par les États membres conformément aux conclusions du Conseil de février et de mars 2015. L'UE et ses États membres continueront de mettre en œuvre la stratégie régionale pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que pour la menace que constitue Daech, qui a été adoptée en mars 2015, et attendent avec intérêt le prochain rapport semestriel sur sa mise en œuvre.

Syrie

3. L'UE réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'État syrien et demande à toutes les parties au conflit de s'abstenir de toute action susceptible de mener à la division ou à la désintégration du pays.
4. L'UE estime par conséquent que le processus politique amorcé par le Groupe international d'appui pour la Syrie, unanimement approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies et dirigé par celles-ci, est le seul moyen de mettre fin à plus de cinq années de conflit en Syrie et elle continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la mise en œuvre pleine et entière des résolutions 2254 et 2268 du Conseil de sécurité des Nations unies et du communiqué de Genève. Il est nécessaire d'assurer une transition politique qui soit dirigée et prise en charge par les Syriens, sur la base des principes du communiqué de Genève, si l'on veut parvenir à une paix durable dans le pays, y défaire Daech et permettre aux Syriens de regagner leurs foyers en toute sécurité et de contribuer à la reconstruction du pays. L'UE appelle toutes les parties à soutenir activement un tel processus, qui mènera à une transition crédible et sans exclusive. L'UE demande instamment au régime syrien de présenter enfin son plan pour mettre réellement en œuvre une véritable transition politique. Il ne saurait y avoir de paix durable en Syrie sous le régime actuel et tant que les revendications et aspirations légitimes de toutes les composantes de la société syrienne n'auront pas été prises en compte.
5. L'UE se félicite des résultats de la réunion ministérielle du Groupe international d'appui pour la Syrie qui s'est tenue le 17 mai et insiste sur la nécessité pour tous les membres de ce groupe de ne ménager aucun effort pour renforcer dans les meilleurs délais la mise en œuvre et le suivi de la cessation des hostilités, garantir l'acheminement de l'aide humanitaire sur tout le territoire national, y compris, s'il y a lieu, au moyen de parachutages et de ponts aériens, et progresser sur la question des personnes détenues afin préparer une reprise crédible des pourparlers intra-syriens. Il est indispensable de mener des négociations sérieuses pour parvenir d'ici le 1^{er} août à un accord sur une véritable transition politique comportant l'établissement d'un organe de gouvernement transitoire large, inclusif, non confessionnel et doté des pleins pouvoirs exécutifs.

6. Aussi l'UE renforcera-t-elle son action collective visant à:
- intensifier, en tant que membre actif du Groupe international d'appui pour la Syrie, son soutien actif aux efforts déployés à l'heure actuelle par l'envoyé spécial des Nations unies pour faciliter les négociations intra-syriennes sans en exclure aucune partie, et veiller à ce que la société civile et les femmes participent activement au processus;
 - intensifier le soutien à l'opposition syrienne, et en particulier au Haut Comité des négociations (HCN), en tant que délégation de l'opposition dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide des Nations unies à Genève, notamment en tirant pleinement parti de l'initiative de paix globale pour la Syrie ("Comprehensive Syria Peace Initiative"), et encourager le HCN à continuer à développer sa vision d'une transition politique et à participer pleinement au processus de Genève;
 - amener les principaux acteurs régionaux à œuvrer à la mise en œuvre intégrale de la feuille de route des Nations unies, et engager une nouvelle fois tous ceux qui exercent une influence sur les parties, notamment le régime syrien, à user de celle-ci pour les encourager à jouer un rôle constructif dans le processus;
 - soutenir les efforts déployés par la task force du Groupe international d'appui pour la Syrie pour relancer et renforcer la cessation des hostilités, ainsi que pour instaurer un cessez-le-feu élargi. Il est essentiel de faire cesser les hostilités non seulement pour soulager les souffrances du peuple syrien, mais aussi pour que les différentes parties aient à nouveau confiance dans le processus politique. L'UE condamne toutes les attaques visant la population et les infrastructures civiles, en particulier les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les camps de personnes déplacées. Elle condamne fermement ces attaques excessives et disproportionnées perpétrées par le régime syrien contre son propre peuple. L'UE rappelle que c'est aux autorités syriennes qu'il incombe au premier chef de protéger la population en Syrie;
 - renforcer sa contribution à la task force humanitaire du Groupe international d'appui pour la Syrie, tout en poursuivant son action humanitaire sur le terrain, afin de faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne sans entrave à ceux qui en ont besoin et que le droit international humanitaire soit respecté par toutes les parties. L'UE demande instamment au régime et à toutes les parties au conflit de permettre l'accès de l'aide humanitaire et de cesser de faire obstacle à l'acheminement rapide et continu de l'aide, y compris de matériel médical. Le recours comme tactique de guerre à des politiques dont le régime porte la plus grande part de responsabilité et qui consistent à affamer des civils en faisant le siège de zones peuplées est contraire au droit international. L'UE appelle à la libération immédiate de toute personne détenue arbitrairement, en particulier les femmes et les enfants, et demande à toutes les parties en Syrie de respecter les droits de l'homme de chacun, y compris des minorités religieuses et ethniques;

- continuer de soutenir l'action de la coalition internationale pour combattre Daech en Syrie. L'UE condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques et atrocités perpétrées aveuglément par Daech et d'autres groupes considérés comme terroristes par les Nations unies contre le peuple syrien.
- intensifier son soutien à la société civile syrienne, en commençant par les régions contrôlées par l'opposition modérée, dans des domaines tels que les capacités locales de résilience, la fourniture de services publics et la gouvernance locale, les droits de l'homme et l'obligation de rendre des comptes, la consolidation de la paix, et les questions relatives à l'égalité des sexes et aux minorités, afin de renforcer sa capacité à participer à la transition et à la stabilisation du pays;
- accroître son aide, en associant l'assistance transfrontière à un soutien depuis l'intérieur de la Syrie, et viser à acheminer de l'aide dans le cadre d'un effort de plus grande ampleur pour répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire syrien et renforcer les capacités locales de résilience.
- accélérer ses préparations afin de participer dès le début à l'effort de relèvement et de réhabilitation en Syrie, le but étant de fournir rapidement un soutien à la stabilisation, à la reconstruction et au retour des réfugiés, dès lors qu'une transition politique aura été assurée, notamment en apportant un soutien à la task force interinstitutions des Nations unies dans ses activités de planification et de coordination en vue de la stabilisation une fois l'accord intervenu.

7. Depuis le début du conflit, l'UE et ses États membres ont soutenu les réfugiés syriens, les personnes déplacées et les communautés qui les accueillent dans la région. L'UE et ses États membres représentent près des deux tiers des engagements pour 2016 pris lors de la conférence de Londres sur le soutien à la Syrie et à la région; ils s'attacheront à faire en sorte qu'ils soient honorés rapidement et à aider les gouvernements de la région à stimuler la croissance économique, procurer des moyens de subsistance, fournir des services d'éducation et de santé et des possibilités de travailler aux réfugiés syriens, l'objectif étant d'offrir des perspectives à la population et de préparer le retour des réfugiés dans leur pays. L'UE tirera le meilleur parti de tous les instruments dont elle dispose, notamment le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne (le fonds "Madad"), dont le montant s'élève désormais à 730 millions d'euros en financements combinés de l'UE et des États membres, afin de faire face à la crise syrienne et de contenir la propagation de l'instabilité dans la région, en particulier au Liban, en Jordanie et en Turquie. L'UE appelle les autres pays à confirmer et à accroître leurs propres contributions en réponse à la crise.

8. L'UE réaffirme son soutien résolu à la justice transitionnelle et à l'obligation de répondre de ses actes en ce qui concerne toutes les atteintes et violations graves des droits de l'homme et en matière de droit international humanitaire, y compris toutes celles qui peuvent constituer un crime de guerre, commises en Syrie par toutes les parties, notamment Daech, et invite à nouveau le Conseil de sécurité des Nations unies à saisir la Cour pénale internationale du dossier. L'UE se félicite du renouvellement du mandat de la commission d'enquête et invite toutes les parties à coopérer et, plus particulièrement le régime syrien à fournir les accès nécessaires.

Iraq

9. L'UE souligne qu'elle reste attachée à l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, éléments essentiels de la stabilité du pays et de la région. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument le gouvernement iraquien et le programme de réformes proposé par le Premier ministre Haider al-Abadi et elle invite toutes les parties à maintenir et respecter le bon fonctionnement d'institutions publiques ouvertes à tous, dans le respect de la constitution. L'UE est vivement préoccupée par la situation politique intérieure et par l'absence de progrès quant à la mise en œuvre des réformes et au processus de réconciliation, et elle invite toutes les parties, aux niveaux fédéral et régional, à démontrer au peuple iraquien qu'elles peuvent mettre de côté leurs propres intérêts et accomplir les progrès nécessaires dont le pays et sa population ont impérieusement besoin et qu'ils méritent.
10. L'UE estime par ailleurs qu'il est urgent d'améliorer le fonctionnement des institutions publiques iraqiennes. L'UE et ses États membres s'efforceront de fournir une assistance technique supplémentaire au gouvernement fédéral iraquien afin de renforcer la sécurité et l'État de droit, de lutter contre une corruption généralisée, d'améliorer la fourniture de services aux citoyens iraqiens et de faire en sorte que ceux qui se rendent coupables d'exactions et de crimes aient à répondre de leurs actes.

11. L'UE demeure extrêmement préoccupée par l'aggravation de la situation humanitaire en Iraq. Consciente du fait que les campagnes visant à libérer de nouveaux territoires de l'emprise de Daech vont se poursuivre, l'UE accroîtra l'aide humanitaire qu'elle fournit à tous les civils touchés par le conflit, tout en insistant sur la nécessité pour les parties à celui-ci de respecter le droit international, notamment le droit humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme, aussi bien au cours des hostilités que, le cas échéant, à l'issue de celles-ci, et d'assurer l'acheminement sans entrave et en toute sécurité de l'aide humanitaire dans toutes les zones. Les procédures de contrôle de sécurité doivent être conformes au droit national et international et les camps doivent conserver leur caractère humanitaire et civil. L'UE souligne que le retour des personnes déplacées vers leurs lieux d'origine doit se faire de manière sûre, éclairée, volontaire et non discriminatoire, conformément aux normes internationales en matière de protection. De plus, l'UE et les autorités iraqiennes examineront dans le cadre d'un dialogue les préoccupations de chacune des parties en ce qui concerne les migrations.

12. Compte tenu du fait que la dynamique de la campagne militaire doit être maintenue, la stabilisation immédiate et fructueuse des territoires libérés de Daech revêt un caractère hautement prioritaire dans la mesure où il s'agit d'une condition préalable au retour, sur une base volontaire et en toute sécurité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi qu'un élément important de la réconciliation aux niveaux local et national. L'UE et ses États membres réfléchiront aux moyens d'accroître le soutien au processus de stabilisation, dans le cadre d'une coordination étroite avec le gouvernement fédéral iraquien et les autorités locales, la MANUI et la coalition internationale, grâce notamment au mécanisme de financement du PNUD pour la stabilisation immédiate (FFIS) et au mécanisme de financement pour une stabilisation renforcée ("Funding Facility for Expanded Stabilisation - FFES"). L'accent sera mis sur l'élimination des engins explosifs, l'accès aux services de base, la fourniture de moyens de subsistance, l'État de droit et le soutien au secteur de la sécurité, notamment la formation de la police. L'UE renforcera la coordination et les synergies avec les actions des États membres dans le cadre de la coalition internationale. Elle insiste sur le fait que l'émancipation et la participation des femmes est un objectif essentiel de tous les efforts de stabilisation et de développement. Le Conseil attend avec intérêt les propositions, que le SEAE doit présenter sous peu, concernant une mobilisation accrue destinée à appuyer une stabilisation à long terme, notamment dans les domaines de l'État de droit et de la sécurité, en tenant compte de tous les instruments disponibles, conformément aux conclusions du Conseil de décembre 2015 et au mandat confié à la haute représentante dans le cadre du Conseil des affaires étrangères de janvier 2016. Cet appui sera essentiel à la consolidation des succès militaires remportés contre Daech.

13. L'UE condamne une nouvelle fois sans réserve les violations du droit humanitaire international, atrocités, assassinats et atteintes aux droits de l'homme perpétrés par Daech en Iraq, dont ont été victimes tous les Iraquiens. Si les principales victimes de ces actes sont des musulmans, les minorités ethniques et religieuses telles que les Yézidis, les chrétiens et les Turkmènes ont été particulièrement visées. L'UE s'efforce de renforcer l'aide qu'elle apporte aux victimes de Daech et au gouvernement iraquien pour traduire en justice les auteurs présumés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Elle s'emploiera également à appuyer davantage les efforts déployés par la société civile pour consolider la paix. L'UE demande une nouvelle fois à l'Iraq d'adhérer au Statut de Rome.

14. Compte tenu des difficultés financières et budgétaires auxquelles l'Iraq est confronté, l'UE cherchera de nouveaux moyens d'aider le gouvernement fédéral iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan à rétablir leur situation économique et financière, en coopération étroite avec le FMI et la Banque mondiale, notamment en soutenant la réforme des finances publiques et des systèmes de gestion macroéconomique. Le Conseil encourage la BEI à envisager des projets d'investissement viables en Iraq dès que l'accord-cadre opérationnel sera en place. Dans ce contexte, l'UE demande instamment au gouvernement iraquien et au gouvernement régional du Kurdistan de mettre de côté leurs divergences, d'assurer une répartition transparente et équitable des ressources pétrolières et gazières et d'intensifier leurs efforts pour lutter contre la corruption.

15. L'UE et ses États membres continueront de coopérer avec les voisins de l'Iraq, notamment l'Iran, la Jordanie, la Turquie et les pays du Golfe et de les inviter à jouer un rôle constructif dans la stabilisation et la réconciliation du pays. Il est essentiel que le programme de réformes du Premier ministre al-Abadi bénéficie d'un soutien au niveau régional.

Lutte contre Daech

16. Daech représente une menace évidente pour la population de Syrie, d'Iraq et d'autres pays de la région, notamment la Libye, ainsi que pour l'Europe, entre autres. L'UE et ses États membres condamnent sans réserve les attaques, atrocités, tueries, violations des droits de l'homme et autres atteintes au droit international humanitaire qui sont perpétrées aveuglément et de manière ciblée par Daech et d'autres groupes considérés comme terroristes par les Nations unies, et ils continueront de chercher les moyens de les empêcher, conformément à la résolution 2249 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies. Par ailleurs, l'UE est prête à soutenir les efforts déployés au niveau international pour prévenir et combattre la dégradation ou la destruction, le pillage, la contrebande et le trafic de biens appartenant au patrimoine culturel archéologique. L'UE se félicite des succès que la coalition internationale a remportés récemment contre Daech et constate que la poursuite de la coopération avec l'UE et les États membres permettra d'en récolter d'autres. L'UE adaptera son action à la nature multiforme de la menace que représente Daech.
17. L'UE et ses États membres réaffirment leur attachement aux efforts déployés par la coalition internationale pour lutter contre Daech, y compris en assurant la coprésidence des groupes de travail de la coalition et en y participant activement, ainsi qu'à sa coopération avec ses partenaires dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.
18. L'UE souligne qu'il importe d'adopter une approche globale à long terme pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent en vue d'en éliminer les causes profondes. Elle est déterminée à priver Daech de ses bases arrières et de ses sources de financement et d'approvisionnement, en renforçant ses propres instruments de lutte contre le terrorisme international. L'UE est également résolue à empêcher Daech et les groupes qui s'en réclament d'étendre leur emprise dans des pays tiers. L'UE intensifiera encore sa lutte contre le terrorisme, par une coordination des aspects extérieurs et intérieurs, et ce:
 - en approfondissant la coopération en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme au moyen d'un dialogue de haut niveau avec les pays de la région MENA, la Turquie, les Balkans occidentaux et des organisations régionales et internationales, dont le CCG et la LEA, afin d'endiguer la progression de Daech ainsi que les flux de combattants terroristes étrangers, de financements et d'armes, dans le plein respect des normes internationales en matière de droits de l'homme;

- en renforçant sa contribution à la coalition internationale contre Daech en continuant d'aider les groupes de travail à réduire les flux de combattants étrangers, à stabiliser les régions libérées, à tarir le financement de Daech et à faire pièce à sa propagande, notamment en prenant part à leurs activités, et en aidant les pays de la région à mettre en œuvre l'ensemble des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui fournit des orientations en vue d'une approche nationale pour lutter contre Daech, et à la résolution 2253 (2015), l'UE est résolue à mettre en œuvre les sanctions relevant du régime des Nations unies et du régime autonome de l'UE qui ciblent Daech et les groupes qui s'en réclament, de manière à entraver le fonctionnement de l'organisation et à désorganiser les réseaux djihadistes;
- en renforçant l'assistance technique qu'elle apporte aux pays tiers en vue de l'élaboration de stratégies nationales destinées à prévenir et combattre l'extrémisme violent, conformément au plan d'action du Secrétaire général des Nations unies et en appuyant le plan d'action du Secrétaire général des Nations unies lors de la révision, en juin, de la stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU;
- en luttant contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et liés aux explosifs dans la région par tous les moyens disponibles, ainsi que contre le trafic et le détournement d'armes, en particulier d'armes légères et de petit calibre, afin de contribuer à la stabilité et à la sécurité dans la région;
- en intensifiant l'action en matière de lutte contre la radicalisation qu'elle mène au sein de la coalition internationale et en coopération avec les pays musulmans, en échangeant de bonnes pratiques, en renforçant la coopération de l'UE avec les opérateurs Internet et les médias sociaux, en encourageant le dialogue interculturel et interreligieux en vue d'éliminer la radicalisation et de favoriser la tolérance, en instaurant un dialogue avec les responsables d'organisations de la jeunesse et en améliorant les activités de communication stratégique et de sensibilisation, y compris par l'intermédiaire de l'équipe de conseil en communication stratégique sur la Syrie, de la cellule de communication de la coalition internationale, de l'Institut international pour la justice et l'État de droit, du Centre Hedayah, du Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaires de Genève et du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation (RSR);
- en intensifiant la lutte contre les combattants étrangers, notamment au moyen de contrôles renforcés aux frontières extérieures, grâce à une alimentation coordonnée et systématique des dossiers appropriés (système d'information Schengen de deuxième génération, Europol, base de données sur les documents de voyage perdus ou volés);

- en redoublant d'efforts pour désorganiser les activités de financement du terrorisme en accélérant la mise en œuvre du plan d'action de l'UE en matière de lutte contre le financement du terrorisme, notamment le gel des avoirs des terroristes, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le commerce illicite de pétrole et de biens culturels; en aidant davantage la région à se conformer aux recommandations pertinentes du Groupe d'action financière et en fournissant des initiatives d'assistance technique aux autorités et régulateurs financiers de la région.
